

Propos sur le mot *Québec* et ses abréviations

Madeleine Sauvé

Volume 53, numéro 2, 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104437ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104437ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Sauvé, M. (1985). Propos sur le mot *Québec* et ses abréviations. *Assurances*, 53(2), 185–192. <https://doi.org/10.7202/1104437ar>

Propos sur le mot *Québec* et ses abréviations(*)

par

Mme Madeleine Sauvé

Grammairienne de l'Université de Montréal

L'usage quotidien du mot *Québec* dans les textes administratifs soulève certaines interrogations qu'il paraît utile de grouper en une seule étude.

185

Élargissant quelque peu la perspective, nous rappellerons au préalable quelques bribes d'histoire concernant le mot *Québec* ; puis, nous donnerons, en complément, la liste des dérivés qu'il a produits.

Les différentes considérations proposées seront réparties sous les titres suivants :

- l'origine de l'appellation *Québec* ;
- la représentation officielle de ce nom ;
- l'abréviation du mot *Québec* et le symbole *QC* ;
- les dérivés du mot *Québec*.

1. L'origine de l'appellation *Québec*

D'abord nom d'une ville située au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles, la dénomination *Québec* a servi très tôt à désigner « des espaces parfois très étendus, qu'ils soient de nature politique, administrative, judiciaire, religieuse ou autres »⁽¹⁾ ; aujourd'hui, il évoque principalement la province dont la ville de *Québec* est la capitale.

(*) Fiche numéro 225. Mai 1984. *Observations grammaticales et terminologiques*.

(1) R. BOUCHARD et collaborateurs, *Itinéraire toponymique du chemin du Roy, Montréal-Québec*, (Études et recherches toponymiques, 2), [Québec], Gouvernement du Québec, Commission de toponymie, 1981, p. 12.

D'origine amérindienne, ce toponyme signifie « détroit, rétrécissement des eaux »⁽²⁾. Les historiens ont établi hors de tout doute que ce nom a été adopté par le fondateur même de la ville de *Québec* :

« Ce nom de lieu orthographié *quebecq* apparaît dès 1601 sur la carte de Levasseur. Samuel de Champlain emploie également ce nom pour identifier ce lieu ; il utilise la forme « Quebec » dès 1603, bien que parfois il orthographie par la suite ce nom de lieu *Quebecq* et *Kebec*. Mais c'est la graphie « Quebec » que Champlain a le plus souvent utilisée. »⁽³⁾

186

Au cours du Régime français, la graphie *Québec* est courante et, malgré le fait que plusieurs variantes orthographiques de ce mot soient attestées dans les documents de l'époque (« Kebec », « Kebecq », « Kebeck », « Québecq », « Kebecke », etc.⁽⁴⁾), c'est celle-là qui s'imposera.

Néanmoins, il est intéressant de rappeler que vers 1618, Samuel de Champlain exprimait le vœu que la ville soit appelée « Ludovica », en l'honneur de Louis XIII. Par ailleurs, deux siècles plus tard, une autre proposition visant à changer le nom de la ville de *Québec* fut présentée :

« En juin 1867, un journal de Montréal, *The Witness*, s'inquiétant de la confusion que pourrait causer l'emploi du même mot *Québec* pour désigner à la fois la nouvelle province et la ville, suggéra d'appeler désormais cette dernière, *Stadacona*. »⁽⁵⁾

Ces tentatives en vue de remplacer le toponyme *Québec* par une autre dénomination n'eurent cependant pas de suite.

(2) J. POIRIER, *Toponymie, Méthode d'enquête*, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1965, p. 18.

(3) R. BOUCHARD et collaborateurs, *Itinéraire toponymique du chemin du Roy, Montréal-Québec*, 1981, p. 11. — Voir aussi P.-G. ROY, *Les noms géographiques de la province de Québec*, Lévis, 1906, p. 328-331.

(4) Voir R. BOUCHARD et collaborateurs, *Itinéraire toponymique du chemin du Roy, Montréal-Québec*, 1981, p. 11.

(5) IDEM, *ibidem*, p. 11-12. — Cette appellation renvoie au nom Stadaconé attesté dans la relation de Jacques Cartier.

2. La représentation officielle du nom *Québec*

La Commission de toponymie du Québec⁽⁶⁾ a édicté la norme suivante au sujet de l'écriture d'un nom de lieu :

« Les toponymes n'ont qu'une seule forme officielle : ils ne peuvent donc pas être traduits en tout ou en partie. »⁽⁷⁾

En conformité de cette norme, il faut donc écrire *Québec*, avec l'accent aigu sur l'e de la première syllabe, aussi bien dans un texte anglais que dans un texte français.

3. L'abréviation du mot *Québec* et le symbole *QC*

187

La question des abréviations, des sigles et des symboles est souvent une source de confusion et un sujet de discussion. Le cas du mot *Québec* illustre ce fait d'une manière fort éloquente. Témoigne en ce sens un article récent⁽⁸⁾ qui fait état de six formes d'abréviation pouvant désigner le *Québec* : *P.Q.*, *Qué.*, *QC*, *Qc*, *Q.*, *Qu.*⁽⁹⁾

Pour tenter de faire le point sur la question, nous présenterons de brèves indications au sujet du nom de la ville ; nous traiterons ensuite des principales abréviations usitées pour désigner la province ; enfin, nous considérerons le symbole *QC*.

3.1 Le nom de la ville

Rappelons qu'en règle générale les noms de villes ne s'abrègent pas⁽¹⁰⁾. Le problème de l'abréviation du nom de la ville de *Québec* ne devrait donc pas se poser.

(6) Créée en vertu de la *Charte de la langue française*, la Commission de toponymie du Québec est « l'autorité en dernier ressort, au Québec, en matière de noms géographiques. » (Commission de toponymie, *Guide toponymique du Québec*, édition provisoire, Québec, Gouvernement du Québec, 1979, p. 9).

(7) Commission de toponymie, *Guide toponymique du Québec*, 1979, p. 30. — La même règle est énoncée dans le *Guide à l'intention des éditeurs et des rédacteurs de manuels scolaires*, [Québec], Gouvernement du Québec, Commission de toponymie, 1983, p. 22.

(8) Voir M. NADEAU, « L'abréviation du mot Québec », dans *Informeq*, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Service général des communications, N° 26, avril 1978, p. 16.

(9) Nous ne considérerons pas ci-après ces trois dernières formes d'abréviation qui ne sont pas entrées dans l'usage. Les deux premières (*Qc* et *Q.*) avaient été proposées par G. DAGENAIS dans son *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada* (Québec-Montréal, Éditions Pedagogia Inc., 1967, p. 528-529, s.v. Québec, québécois) ; la troisième (*Qu.*) aurait été, selon M. Nadeau, « utilisée et recommandée » par L.-P. GEOFFRION, auteur de l'ouvrage *Zigzags autour de nos parlars*, *Simple notes*, (À Québec, Chez l'Auteur, 1925-1927).

(10) Voir A. CLAS et P. A. HORGUELIN, *Le français, langue des affaires*, 2^e édition, Montréal, McGraw-Hill, Éditeurs, 1979, p. 136.

Peut-être y a-t-il lieu de souligner qu'il est d'usage d'écrire en majuscules le nom de la ville dans les adresses. Il importe alors d'observer la règle selon laquelle les mots écrits en majuscules prennent les accents « lorsque les minuscules équivalentes en comportent »⁽¹¹⁾.

3.2 Les abréviations désignant la province

188

Bien que le linguiste Jean Darbelnet ait écrit en 1975 : « L'on note chez les usagers québécois une certaine désaffection à l'égard de « P.Q. » et de « Qué. » au profit de *Québec* en toutes lettres »⁽¹²⁾, il n'en demeure pas moins que l'une et l'autre abréviations sont encore attestées aujourd'hui, la première étant, bien sûr, d'un emploi plus rare que la seconde.

3.2.1 L'abréviation P.Q.

Au sujet de l'abréviation P.Q., qu'il y aurait eu lieu de bannir depuis longtemps, qu'il nous suffise d'invoquer la règle que le Bureau de normalisation du Québec a rappelée tout récemment : « Le mot « province » n'entre jamais dans l'abréviation du nom d'une province. »⁽¹³⁾

Remarque :

Il faut déplorer que seule cette abréviation des plus contestables soit parvenue à la connaissance de l'auteur du *Dictionnaire des sigles nationaux et internationaux*⁽¹⁴⁾, lequel enregistre les deux entrées suivantes sous le sigle PQ : « Premier Quartier (de lune) — Province de Québec ».

3.2.2 L'abréviation Qué.

Au sujet de l'abréviation Qué., nous reprenons l'avis émis en 1973 par le Comité de terminologie de l'université Laval et dont

(11) *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, Avis juridiques, 111^e année, n° 21, 26 mai 1979, p. 5809.

(12) J. DARBELNET, « Évolution du français au Québec au cours des vingt dernières années », dans *Meta, Journal des traducteurs, Translators' Journal*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Vol. 20, N° 1, mars 1975, p. 32.

(13) Bureau de normalisation du Québec (BNQ), *Norme (SI), Imprimés administratifs, Guide pour la présentation des lettres d'affaires*, Norme BNQ 9900-100, [Québec], Gouvernement du Québec, Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, 1980-04-18, p. 24, Note.

(14) M. DUBOIS, *Dictionnaire des sigles nationaux et internationaux*, Paris, La Maison du dictionnaire, 1977, p. 267, s.v. PQ.

nous avons fait état dans la fiche n° 27 des *Observations grammaticales et terminologiques* :

« [...] il semblerait commode d'adopter *Qué.* qui n'évoque pas de statut provincial et ne donne lieu à aucune confusion avec un autre sigle. Mais cette amputation n'est pas très heureuse ; on ne lui trouve guère de précédent dans le répertoire des sigles authentiquement français. La raison en est peut-être qu'une abréviation qui ne supprime que deux espaces (l'économie de trois lettres étant amoindrie par l'addition du point abrégatif) paraît malvenue. Si on abrège, il faut que cela en vaille la peine. Le Comité est d'avis que l'aspect incongru de *Qué.* n'est pas suffisamment compensé par l'économie d'espace qui en résulte, et il propose d'écrire *Québec* en toutes lettres. »⁽¹⁵⁾

189

D'un point de vue plus général, il convient de souligner, à l'encontre de l'usage de l'abréviation *Qué.*, que la façon normale d'abrégier en français consiste à retrancher, « *toujours avant une voyelle*, des lettres finales que l'on remplace par un point »⁽¹⁶⁾.

3.3 Le symbole QC

Pour situer d'emblée la question, il y a lieu de rappeler que l'Office de la langue française a normalisé le symbole *QC* en 1979.

L'avis publié à cet effet dans la *Gazette officielle du Québec* du 8 décembre de la même année se lit comme suit :

« *QC*, abrég. Symbole pour désigner le Québec dans les cas où une abréviation est nécessaire. L'emploi de ce symbole est réservé à certains usages techniques : formulaires informatisés, tableaux statistiques, etc. »⁽¹⁷⁾

Cet énoncé est clair. L'usager doit alors décider dans quels cas « une abréviation est nécessaire » pour désigner le *Québec*. Ayant déterminé ces cas, il doit prendre note que l'emploi du symbole *QC* « est réservé à certains usages techniques ».

(15) Comité de terminologie, *Bulletin*, Québec, Université Laval, Vol. 5, n° 5, mars 1973, p. 1.

(16) *Code typographique*, douzième édition, Paris, Syndicat national des cadres et maîtrises du livre, de la presse et des industries graphiques, 1978, p. 3, n° 5.

(17) *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, Avis juridiques, 111^e année, n° 49, 8 décembre 1979, p. 10369.

À cet égard, il nous paraît que rien dans l'avis de normalisation ne laisse entendre que le symbole *QC* ait été créé pour remplacer le nom *Québec* dans une adresse. Aussi faut-il déplorer que certains utilisent à cette fin le symbole *QC*, ou même *Qc* ; il faut également regretter que le ministère canadien des Postes ait « demandé à ses usagers d'utiliser « *QC* » pour identifier la province de Québec »⁽¹⁸⁾.

190 Appliquant au cas du *Québec* la règle selon laquelle le nom de l'État ne devrait pas s'abrégé dans une adresse⁽¹⁹⁾, nous estimons que l'emploi du symbole *QC* est alors contestable et nous concluons que le nom *Québec* devrait toujours être écrit en toutes lettres dans une adresse.

4. Les dérivés du mot *Québec*

Les habitants du *Québec* aussi bien que ceux de la ville de *Québec* sont des *Québécois* et des *Québécoises*. À ce substantif correspond l'adjectif *québécois*, *québécoise*.

Remarque :

L'orthographe *Québecquois* (*québécois*) qui a eu cours jusqu'au début du XX^e siècle⁽²⁰⁾ est aujourd'hui vieillie. Seule la forme doublement accentuée *Québécois* (*québécois*) est consacrée par l'usage national et international.

Le nom commun *le québécois* s'emploie pour désigner « le français propre au Québec. »⁽²¹⁾ Le néologisme *québécoien* est également attesté dans le vocabulaire de la linguistique⁽²²⁾.

(18) Extrait d'une note de la rédaction (N.D.L.R.) précédant l'article de M. NADEAU, « L'abréviation du mot 'Québec' », dans *L'actualité terminologique*, Bulletin mensuel du Centre de terminologie, Ottawa, Bureau des traductions, Secrétariat d'État, Vol. 11, n^o 7, août-septembre 1978, p. 2. — Le message en question spécifie toutefois, ajoute-t-on, que ceux qui « utiliseront les abréviations P.Q. et/ou [sic] Qué. sur leurs envois n'en seront pas pour autant pénalisés ».

(19) Voir G. DAGENAIS, *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, 1967, p. 203, s.v. correspondance.

(20) Il est enregistré sous cette seule forme dans le *Dictionnaire canadien-français* de S. CLAPIN, publié en 1894 (Montréal, C.O. Beauchemin, p. 263) ; L.-A. BÉLISLE, pour sa part, fait la remarque suivante : « On a écrit autrefois *québecquois*. » (*Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Édition entièrement refondue, Montréal, Beauchemin, 1979, p. 787, s.v. québécois, oise).

(21) P. ROBERT, *Le Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littre, 1977, p. 1579, s.v. québécois, oise.

(22) Dans l'ouvrage intitulé *Vingt-cinq ans de linguistique au Canada, Hommage à Jean-Paul Vinay*, G. DES MARCHAIS signe un article intitulé : « De la phonétique à la phonologie d'un idiotelect québécoien » (Montréal, Centre Éducatif et Culturel Inc., 1979, p. 48-53).

Par ailleurs, des *québécoismes*⁽²³⁾ ont droit de cité dans les principaux dictionnaires de langue parus au cours des dernières décennies ; le dictionnaire des *Régionalismes québécois usuels*⁽²⁴⁾, publié récemment, enregistre bon nombre de *québécoismes*.

L'action de donner un caractère typiquement *québécois* à une mode, à un produit, à une source d'information, à un manuel scolaire, etc. est exprimée par le verbe *québécoiser*⁽²⁵⁾.

L'originalité québécoise traduite sous les formes les plus diverses est parfois désignée par les mots *québécoité* et *québécoitude*⁽²⁶⁾.

191

CONCLUSION

Malgré le caractère relativement succinct des considérations présentées, il est utile de relever en conclusion les points majeurs de notre analyse.

Les énoncés suivants tentent d'en rendre compte :

- L'appellation *Québec* est un mot d'origine amérindienne qui s'imposa, peut-on dire, dès la fondation de la ville de ce nom.
- Appliqué à diverses entités géographiques, le mot *Québec* évoque avant tout la ville et la province de *Québec*.
- Il n'y a qu'une représentation officielle de ce toponyme, c'est *Québec*. L'accent sur l'*e* de la première syllabe s'impose toujours, que le nom soit écrit en minuscules ou en majuscules, qu'il soit employé dans un texte français ou dans un texte anglais.
- Les noms de villes ne s'abrègent pas ; s'agissant de la ville, on écrira donc *Québec*. Dans les adresses, il y a lieu d'adopter la graphie en majuscules : *QUÉBEC*.

(23) Le *québécoisme* est un « fait de la langue propre au français du Québec » (P. ROBERT, *Le Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 1977, p. 1579, s.v. *québécoisme*).

(24) R. DUBUC et J.-C. BOULANGER, *Régionalismes québécois usuels*, Paris, Conseil international de la langue française, 1983, 230 p.

(25) Voir J. DARBELNET, « Évolution du français au Québec au cours des vingt dernières années », dans *Meta, Journal des traducteurs, Translators' Journal*, Vol. 20, N° 1, mars 1975, p. 33.

(26) Voir R. BOUCHARD et collaborateurs, *Itinéraire toponymique du chemin du Roy, Québec-Montréal*, 1981, p. 12. — Les auteurs de cet ouvrage enregistrent également le terme « québecquité ».

- La forme d'abréviation *P.Q.* est à rejeter ; la forme *Qué.* demeure toujours contestable.
 - Le symbole *QC* est réservé à des emplois techniques ; dans les adresses il convient de faire place au nom *Québec* en toutes lettres, plutôt que de le réduire à des abréviations étriquées ou insolites.
 - Le mot *Québec* a servi à former plusieurs dérivés.
-

192

Workers' Compensation in Canada, par Terence G. Ison,
Butterworths, 1983. 179 pages.

L'excellente maison d'édition Butterworths nous offre un volume fort pertinent intitulé *Workers' Compensation in Canada*. L'auteur, Terence G. Ison, docteur en droit, enseigne le droit à Osgoode Hall Law School de Toronto. Il présente ainsi son ouvrage :

« Our Canadian systems of workers' compensation stand as a unique contribution to the world of legal and administrative structures. To produce a legal text on workers' compensation in Canada is, however, no easy task. Each province and territory administers its own workers' compensation statute or ordinance. Although they retain some common features, amendments over the last decade in particular have resulted in substantial differences. »

Le livre de 179 pages est divisé en douze chapitres, précédés d'un répertoire de la jurisprudence citée. L'auteur passe en revue l'historique des régimes d'accidents du travail au Canada et en donne les principes généraux actuels. Puis, il aborde les garanties, les normes d'éligibilité, les indemnités et les procédures, entre autres aspects, et il termine sur les règles de la responsabilité patronale.

Nul doute que cet ouvrage, «*illustrative rather than definitive*, sera accueilli avec intérêt par tous ceux qui se préoccupent de la loi et de la pratique sur l'indemnisation des accidentés du travail, d'une province à l'autre.